



Le journal du syndicat SUD éducation 02

Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

AU SOMMAIRE :

- Édito p. 1
- Bourdieu et nous p. 2
- Macronisation de l'Éducation nationale + Désintox p. 3
- Rentrée 2017 : toujours plus de précarité p. 4
- Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) : Qui va être content ? C'est la hiérarchie ! p. 5
- Bulletin d'adhésion p. 6



Amis, nos droits et nos libertés vont mal...

Macron n'a mis fin à l'état d'urgence que pour mieux pérenniser des mesures liberticides, renforçant le pouvoir de l'exécutif au détriment du judiciaire : assignations et perquisitions administratives, zones de sécurités, enquêtes sur les fonctionnaires, etc. Il y a fort à parier que cette loi « antiterroriste » débordera, une fois de plus, sur les syndicalistes et militants... Mais que voulez-vous : dans nos sociétés, la peur de la mort violente est telle qu'elle nous pousse dans les bras de l'État ; nous renonçons à nos libertés fondamentales et jurons de lui obéir pour peu qu'il se propose de nous en préserver.

Les droits les plus fondamentaux sont mis à mal : le droit au logement même est attaqué. Alors que le pays compte quatre millions de mal-logés, alors que la précarité liée au logement touche plus de dix millions de personnes, le gouvernement rogne honteusement les APL et les crédits du logement social.

À mettre en parallèle avec les sommes folles consenties en allègement de l'ISF. Mais non, voyons, Macron n'est pas le « président des riches »...

Concernant la mise en place de la loi « travail », il y a de quoi rire – jaune : d'aucuns feignent de s'étonner qu'un site officiel propose une évaluation du coût d'un licenciement abusif. De notre côté nous ne sommes pas surpris ; la visibilité et, *in fine*, la budgétisation du risque encouru par l'employeur était le but à peine dissimulé de ce texte.

Un peu comme si un syndicat de violeurs faisait du lobbying pour encadrer et diminuer les peines encourues, au prétexte de planifier plus sereinement leurs années à venir...

Alors oui, nous continuerons à lutter contre ces reculs inadmissibles – et ceux qui suivront – et à vous inviter à faire de même, pour au moins faire en sorte que le pire ne soit jamais sûr.



Bourdieu et nous

Pierre Bourdieu fait partie des références que nous citons volontiers.

Pourtant, la lecture de *La Reproduction* (Bourdieu-Passeron), aussi exaltante soit-elle, est souvent ardue et parfois épuisante, voire désespérante. Que cela ne nous empêche pas d'en extraire ce que nous estimons en être l'essentiel...

Dégageons d'abord l'un des concepts clés de Bourdieu : l'*habitus*. Il ne relève pas, et c'est important, de l'inné, mais de l'acquis social. C'est en quelque sorte la manière dont chacun intériorise son expérience propre pour en déduire, le plus souvent inconsciemment, sa conception des structures sociales. En ceci, l'*habitus* est évidemment individuel ; mais sous l'effet des normes et pratiques du ou des groupes d'appartenance, il en vient finalement à désigner des manières d'être, de penser, de faire, communes à des personnes de même origine sociale.

Penchons-nous maintenant sur la notion, elle aussi essentielle, de *violence symbolique*. Il s'agit du processus par lequel l'ordre dominant se reproduit sous des apparences « naturelles » et est accepté comme tel (et donc dans l'ignorance de son arbitraire) par les classes dominées : les dominants ont le pouvoir d'imposer leur propre vision comme objective et collective ; les dominés disposent alors comme unique mode de pensée de celui des dominants ; ils ne peuvent donc pas échapper à la *violence symbolique* et reconnaissent la légitimité de l'*habitus* dominant, tout ceci se faisant de façon implicite et non consciente.

En 1970, Bourdieu présente, dans *La Reproduction*, la synthèse théorique de recherches dont le livre *Les Héritiers* marquait, en 1964, la première étape. Il entend exposer comment, entre autres agents socialisateurs, l'École est un lieu essentiel de *violence symbolique*, et démontrer les mécanismes de la reproduction sociale.

Le système scolaire n'est en effet absolument pas neutre : ses agents (les enseignants) contribuent, inconsciemment, tout à la fois à valoriser et à transmettre les *habitus* de la classe dominante, en même temps que l'institution scolaire se légitime elle-même et rend invisible et indolore ce processus.

Qu'on en veuille pour exemple les exigences implicites du système éducatif : en fonction de leur distance à la culture scolaire, à travers laquelle on identifie aisément leur extraction sociale (la culture scolaire conservant les codes des classes dominantes, notamment en termes de rapport au langage), les enfants, dès le plus jeune âge, se sentent plus ou moins « chez eux » à l'École et reconnaissent comme légitimes les signaux de réussite ou d'échec qu'elle leur renvoie.

Autre exemple, le déficit d'« ambition scolaire » des jeunes des classes populaires : l'exclusion n'est jamais aussi efficace et ressentie comme naturelle que lorsqu'elle prend la forme d'une auto-exclusion, montrant ainsi la réussite du processus d'intériorisation de l'indignité scolaire.

L'ascenseur social que l'École est parfois, permettant des parcours remarquables et exemplaires à ceux que Bourdieu nomme les « survivants », ne prouve rien : sur-sélectionnés et en conséquence sur-adaptés au système, ceux-ci réussiront brillamment, seront reconnaissants de la chance offerte et intégreront avec un fort sentiment de légitimité les classes dominantes. La fonction sociale des survivants, ainsi que des quelques enfants favorisés exclus en cours de route par l'École, est une fois de plus d'entretenir l'apparence de neutralité et d'objectivité de l'institution ; c'est le modique prix à payer par la classe dominante pour se reproduire en paix et maintenir l'ordre social.

La démocratisation scolaire, enfin, n'est qu'un trompe-l'œil : davantage translation que déformation, elle n'offre des parcours plus longs et en apparence plus prestigieux aux classes populaires qu'en échange d'une progressive dévalorisation des carrières scolaires privilégiées par leurs enfants, ce que montrent les auteurs à travers une étude statistique de l'accès différencié aux filières universitaires à la fin des années 1960 (mais on peut supposer qu'il serait aisé d'actualiser cette étude avec des résultats similaires, ou d'en mener une semblable sur la création et le recrutement du baccalauréat professionnel).

Pour conclure, L'École, empruntant implicitement et sous des apparences de neutralité les *habitus* de la classe dominante, rendant légitime aux yeux de tous hiérarchisation, sélection et élimination, remplit en douceur et à bas bruit une fonction forte de conservation sociale et de maintien de l'ordre établi. De quoi nous laisser songeurs...



Macronisation de l'Éducation nationale

Si on considère la « macronisation » comme le résultat d'une politique gouvernementale qui vide le droit social pour renforcer l'emprise du capitalisme financier et prendre le contrôle de la démocratie, au mépris des conquêtes sociales, alors oui, dans l'Éducation nationale aussi, la macronisation fait rage : régionalisation de l'enseignement professionnel, rythmes scolaires confiés aux mairies, autonomie des établissements du secondaire concernant le budget et l'offre de formation, recrutement des enseignant-es par les chef-fes d'établissement, pressions hiérarchiques accrues, manque de postes, manque de remplaçant-e-s, éducation spécialisée attaquée..., sans parler du plan de licenciement massif du personnel embauché en contrat aidé (voir l'article p. 4).

Prochaine étape ? La remise en cause du statut de la fonction publique, avec une flexibilisation et une précarisation de nos métiers sans précédent...

Concernant l'éducation prioritaire, on ne parle que des CP à 12 en REP+, alors qu'il ne s'agit que d'une mesure d'affichage, mise en œuvre à moyens constants et sans cadrage, au détriment des remplacements et du dispositif « Plus de Maîtres que de classes ».

En ce qui concerne le service public d'orientation, c'est la même chose : le conseil et l'accompagnement à l'orientation nécessite des qualifications spécifiques : c'est le rôle des conseiller-e-s d'orientation (devenu-e-s Psy-EN). Pourtant, cette mission est aujourd'hui de plus en plus déléguée aux enseignant-e-s tandis que les conditions de travail des collègues Psy-EN se dégradent : augmentation des missions, baisse du nombre de postes, regroupement et fermeture de CIO (Centre d'Information et d'Orientation) et multiplication du nombre d'établissements couverts par un-e même Psy-EN.

Dans l'enseignement supérieur, même constat d'austérité : le ministère indique qu'il compte faire des économies importantes grâce à la réforme du baccalauréat qui sera mise en place en 2021. Le principe ? Le contrôle terminal se réduira à 4 épreuves et le contrôle continu sera renforcé, ce qui introduira, de fait, une hiérarchisation entre les disciplines, entre celles qui donneront lieu à un examen terminal et les autres. Cela risque donc de créer des bacs « territoriaux » et de donner une valeur différente aux bacs de centre-ville et aux bacs estampillés « ZEP ».

D'autre part, le bac ne suffira plus pour garantir le droit à l'université. L'annonce de l'introduction de prérequis pour entrer à l'université, sous couvert de lutter contre l'échec, est une attaque majeure contre l'égalité du droit aux études supérieures. Le « Plan étudiant » introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université, au risque d'accentuer le processus de tri social et d'exclure les classes populaires de l'enseignement supérieur, rien de moins !

Ce projet reflète bien les choix gouvernementaux de ces quinze dernières années pour l'enseignement supérieur et la recherche : l'université doit s'adapter au marché ; il faut trier, sélectionner afin de gagner en compétitivité.

Au diable la démocratisation de la culture et de l'enseignement !

En fait, c'est la fonction publique dans son ensemble qui est attaquée de plein fouet par la macronisation : le candidat de la finance prévoit en effet de supprimer 120 000 fonctionnaires (50 000 dans le versant État et 70 000 dans le versant territorial).

Où y a-t-il trop de fonctionnaires ?

Dans les écoles, les collèges ou les lycées ? Les classes sont déjà surchargées et le manque de personnel met déjà à mal le droit à une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire et sacrifie la réussite des élèves sur l'autel de l'austérité.

Dans la santé ? On manque d'infirmières, d'aide-soignant-es et de médecins dans les hôpitaux.

Dans les finances publiques ? On manque de personnel pour lutter efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

Diminuer le nombre de fonctionnaires reviendrait à affaiblir et à déshumaniser les services publics. Et qui profite des services publics ? Tout le monde.

Alors, comment justifier une telle politique ? Il n'y a pas de justification qui tienne la route : nous sommes gouvernés par des politiques aveuglés par la pensée unique de l'ultra libéralisme, sous l'emprise de drogues dures : le pouvoir et l'argent... pour la plus grande satisfaction du Medef !!

Allez, bienvenue à Gattazca !

DÉSINTOX'

La théorie du Ruissellement (« trickle down »)

C'est en son nom qu'on nous fait avaler depuis quarante ans les cadeaux fiscaux aux plus riches : elle prétend que lorsqu'ils possèdent davantage, l'argent coule gentiment, via la consommation et l'investissement, pour irriguer jusqu'en bas toute la société... Sauf que :

- aucune étude économique sérieuse n'a jamais confirmé ce modèle ;
- a contrario, le FMI, qu'on peut difficilement suspecter d'être un repaire de gauchistes, a produit une étude en janvier 2015 (portant sur les causes et conséquences des inégalités économiques) qui conclut que plus la fortune des riches s'accroît, moins forte est la croissance !

Quand on arrêtera de nous prendre pour des gnous...

Rentrée 2017 : toujours plus de précarité

La ministre du Travail Mme Pénicaud a annoncé la fin du recrutement en CAE-CUI (contrat d'accompagnement dans l'emploi - contrat unique d'insertion) dans le cadre du plan d'économie de 4,5 milliards d'euros dans la Fonction publique. Le budget du gouvernement prévoyait le recrutement de 280 000 nouveaux contrats aidés pour l'année 2017.

Mme Pénicaud et M. Blanquer n'ont pas précisé ce qui attend les milliers de travailleur-euse-s privé-e-s d'emploi et éligibles au CAE-CUI ni comment pallier cette réduction du personnel dans le secteur public et associatif.

L'Éducation nationale, un des principaux employeurs de CAE-CUI, n'est pas épargnée par cette mesure et ne devrait plus recruter que 55 000 nouveaux contrats aidés d'ici la fin de l'année. Aux emplois aidés s'ajoute le recrutement de plus en plus important de personnel sous un statut encore plus précaire que celui des CAE-CUI, les « service civiques » comme l'a annoncé M. Blanquer.

Dans l'Éducation nationale, emploi aidé = emploi « kleenex »

Dans l'Éducation nationale, le personnel en CUI permet de pallier le manque de personnel : les CUI remplissent les missions d'AED (assistant d'éducation), d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), d'EVS (emploi vie scolaire), d'agents administratifs.

Le gouvernement annonce que les 55 000 CUI recrutés pour la rentrée 2017 assureront principalement l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

Néanmoins, le métier d'AESH nécessite une spécialisation ou une formation qu'actuellement l'Éducation nationale ne fournit pas ainsi qu'une stabilité des équipes qui n'est pas possible avec les contrats aidés. Sud éducation dénonce le mépris du gouvernement à l'égard des élèves en situation de handicap et des personnels qu'on envoie sans formation dans les écoles.

Les postes de CAE-CUI créés par les collectivités territoriales pour pallier le manque d'agent-e-s techniques et administratif-ve-s ou d'aides à la direction disparaissent à la rentrée 2017. Cette réduction massive de postes va engendrer une surcharge de travail pour les agent-e-s et aggraver encore leurs conditions de travail. Quant aux personnels en CAE-CUI qui attendaient d'être engagé-e-s ou renouvelé-e-s et qui se retrouvent sans emploi à la rentrée, le gouvernement n'en dit rien !

Depuis leur mise en place en 2010, l'Éducation nationale considère le personnel en contrats aidés comme une main d'œuvre flexible, bon marché, à qui imposer des conditions de travail déplorables (travail gratuit sous faux prétexte d'annualisation, soumission au bon vouloir de la hiérarchie, non respect de l'obligation de formation...).

La précarisation est au centre du processus de destruction des droits de tout-es les salarié-e-s, des services publics et des solidarités.

Aujourd'hui, sans le personnel qui travaille en contrats précaires, le service public d'éducation ne peut plus être assuré. À la rentrée 2016, 68 000 personnes travaillaient en contrat aidé uniquement dans les écoles.

Par les recours aux contrats aidés, aux services civiques et par les suppressions de postes dans la Fonction publique,

le gouvernement accélère le remplacement des fonctionnaires par des précaires.

Cette situation est d'autant plus grave dans les territoires d'Outre-Mer, comme à la Réunion, où, faute de personnel, la rentrée des classes a dû être reportée. Il manquait en effet 3 300 postes pour l'accueil et la surveillance des élèves, la restauration, l'entretien des locaux.

Le plan Sauvadet de « cdisation » est largement insuffisant : l'État doit s'atteler à titulariser tous le personnel en créant des postes de titulaire à hauteur des besoins.

Service civique : super-bénévolat ou sous-emploi ?

Le ministre de l'Éducation a annoncé « une montée en charge » des services civiques pour cette rentrée.

Sud éducation refuse le recours aux contrats précaires, y compris aux services civiques, dans l'Éducation nationale. Les services civiques ne dépendent pas du code du travail et perçoivent non pas un salaire mais une « indemnité » de moins de 600 euros par mois. Alors que la mission du service civique doit s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et alimenter un projet personnel, on sait que sur le terrain les services civiques sont amené-e-s à effectuer des missions qui relèvent d'emplois statutaires. Les services civiques, comme les stages, permettent à l'État et aux entreprises de rémunérer les travailleur-euse-s en dessous des seuils fixés par les conventions collectives.

Pour Sud éducation, les missions de service public doivent être effectuées par des personnels aux emplois statutaires.



CAE-CUI : Kézako ?

- des contrats de droit privé (contrairement aux contrats d'AED ou de contractuel-le enseignant-e) ;
- financés jusqu'à 95 % par l'État ;
- à destination des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ;
- des contrats courts (de 6 à 24 mois, avec des prolongements dans certains cas) ;
- rémunérés au SMIC : 20 heures hebdo = 650 euros par mois.

Interpro

Dans le secteur associatif, déjà particulièrement précaire (seul-e-s 53 % des salarié-e-s associatifs sont en CDI contre 88 % dans le privé lucratif), l'arrêt du recrutement en CUI au profit du développement des services civiques va encore fragiliser l'emploi.

Le syndicat de Solidaires présent dans l'associatif, ASSO, dénonce cette précarisation des emplois.

Des services civiques interviennent déjà dans les établissements scolaires pour effectuer des tâches d'accompagnement des élèves en difficultés, de réalisation de projets culturels ou d'animation du temps périscolaire. Ces missions primordiales, sous-traitées par l'Éducation nationale à des associations, doivent être assurées par des personnels titulaires et non précaires.

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) :

Qui va être content ? C'est la hiérarchie !

L'évaluation des enseignants : une nouvelle pression hiérarchique accrue !

Rappelons tout d'abord que le Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) n'est pas réservé aux seuls enseignants puisqu'il concerne les agents des trois fonctions publiques.

SUD éducation se bat pour la suppression du système actuel d'évaluation basé sur l'inspection-notation/sanction, totalement décrédibilisé aux yeux des collègues. Cependant, le système d'évaluation que projette le ministère pour le remplacer, **basé sur l'entretien professionnel**, est encore pire : au lieu de donner à la profession plus de liberté pédagogique et d'autonomie, ce PPCR promet **une soumission à la hiérarchie encore plus grande**.

La grille nationale d'évaluation définit **neuf compétences**, avec quatre niveaux d'acquisition ; mais ces nouvelles compétences, valables pour le premier et le second degrés, sont très générales et relèvent en grande partie de **dimensions comportementales et relationnelles**, bien au-delà des principes de déontologie professionnelle et du respect des missions de service public : **c'est la porte ouverte à l'évaluation arbitraire et à l'abus de pouvoir**.

Dans le premier degré, les inspecteurs-trices de l'éducation nationale resteraient les seul-e-s évaluateurs-trices : il ne manquerait plus que ce soit le/la directeur-trice qui évalue ses collègues enseignants !

Dans le second degré, la double évaluation administrative et « pédagogique » est conservée. Cependant, au côté des **cinq compétences évaluées par les inspecteurs-trices, trois autres le seraient par le/la chef-fe d'établissement et la neuvième le serait de manière conjointe par l'inspection et par le/la chef-fe d'établissement**.

La hiérarchie va donc évaluer des compétences telles que la « coopération au sein d'une équipe », la « contribution à l'action de la communauté éducative » ou « l'implication individuelle et collective dans le développement professionnel » ; mais il y a pire : dans le second degré, le/la chef-fe d'établissement va maintenant pouvoir **évaluer des compétences..... pédagogues !**

Ce seront davantage de **pressions de la part de la hiérarchie pour imposer la mise au pas des personnels et la docilité dans la mise en œuvre des réformes contestées**.

Enfin, la dernière compétence, « s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel », marque aussi une évolution du droit à la formation vers un formatage institutionnel imposé par la hiérarchie.

Pour tou-te-s, **trois « rendez-vous de carrière »** sont institués : pendant la deuxième année du 6^{ème} échelon ; entre le 18^{ème} et le 30^{ème} mois du 8^{ème} échelon ; et pendant la deuxième année du 9^{ème} échelon. Ils commenceront tous par une inspection en classe, suivie d'un entretien avec l'inspecteur-trice au cours duquel sera fait un retour sur l'inspection.

Dans le second degré, dans le cadre de « l'accompagnement », et indépendamment des entretiens à intervalles réguliers avec le ou la chef-fe d'établissement, un deuxième entretien aura lieu entre l'enseignant-e et son ou sa chef-fe d'établissement dans un délai maximal de six semaines après l'inspection.

Le ou la chef-fe d'établissement voit donc son rôle renforcé dans l'évaluation de ses subordonné-e-s. Il/elle devient un-e manager de la carrière des enseignant-e-s, et vient s'immiscer dans leurs pratiques pédagogiques.

Outre le renseignement des trois items de la grille, il/elle produira en dix lignes une évaluation du niveau des enseignant-e-s ; mais **sans grille de référence selon l'échelon**, les possibilités de recours en CAP (Commission administrative paritaire, qui peut permettre un certain contrôle par les représentant-e-s des personnels) seront réduites et **l'arbitraire encore plus grand**.

Progression de carrière et rémunérations : toujours plus d'inégalités !

Les trois rythmes (ancienneté, choix, grand choix) sont supprimés, remplacés par un avancement unique, ce qui pourrait être une bonne chose, mais la progression de carrière des enseignants et leurs rémunérations seront **intimement liées à la nouvelle évaluation** : en effet, à l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (6^{ème} et 8^{ème} échelons), l'évaluation pourra déboucher sur une accélération de la carrière en classe normale d'une année... ou pas.

Seuls 30% des enseignant-e-s pourraient bénéficier de cette accélération, 70% restants sur le carreau.

L'accès à la hors classe sera possible après le troisième rendez-vous de carrière (9^{ème} échelon), mais encore une fois, l'accès ou non à la hors classe **dépendra de ces évaluations**.

L'évolution des carrières « au mérite » est donc maintenue et renforcée ; d'ailleurs, la **mise en place d'une « classe exceptionnelle »** vient élargir encore l'écart de rémunération entre un-e débutant-e et un-e enseignant-e « méritant-e » en fin de carrière.

Aujourd'hui, pour l'ensemble des enseignant-e-s, l'écart entre l'échelon le plus faible et le plus élevé est de 434 points d'indice, il sera en 2020 de 582. **La classe exceptionnelle sera réservée à seulement 10 % des enseignant-e-s** : 2 % pour les plus « méritant-e-s » (par exemple celles/ceux qui exercent en éducation prioritaire) et 8 % pour celles/ceux qui auront des **missions hiérarchiques ou d'encadrement** : directeurs-trices d'école, conseiller-e-s pédagogiques, formateurs-trices, directeurs-trices de CIO).

On voit bien la **logique managériale** à l'œuvre ici : il s'agit de créer **toujours plus de concurrence et de division entre les personnels** : entre les « méritant-e-s » et les autres, entre les directeurs-trices d'écoles et les autres enseignants, entre celles et ceux à qui les chef-fe-s d'établissement et les recteurs-trices attribueront des missions particulières **en récompense de leur loyauté** et les autres, etc.

Alors que certaines organisations syndicales se félicitent de cette réforme (merci la CFDT, la CGC et l'UNSA !!!), la fédération SUD éducation réaffirme que la seule solution est la déconnexion complète entre l'évaluation et l'évolution des carrières et des rémunérations.

Il faut organiser la mobilisation pour s'opposer à **toute transformation managériale de l'évaluation des personnels et à tout accroissement du contrôle hiérarchique, imposer une évaluation purement formative et coopérative, complètement déconnectée des rémunérations et de l'évolution des carrières et imposer la réduction du temps de service des enseignant-e-s devant élèves pour permettre la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collègues**.



Bulletin d'adhésion à SUD Éducation 02

Année scolaire 2017-2018

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (établissement) :

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1^{er}, 2nd degré, sup^r, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

Adresse personnelle :

.....

mél :

.....

tél fixe :

tél mobile :

Montant annuel de la cotisation :

Salaire mensuel net (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

SUD ÉDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHÉRENTS

Pourquoi se syndiquer à Sud Éducation ?

Parce que l'Éducation Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futures chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À _____, le _____, Signature

(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.



C'EST TOUS
ENSEMBLE
QU'IL FAUT LUTTER



À retourner
rempli, daté et signé à :
Sud Éducation
Sandrine Leroux
34 rue Anatole Carnot
02300 Saint-Aubin